



Déclaration liminaire de l'UNSA Education

CTSD du 30 janvier 2015

La rentrée 2015 verra la concrétisation de nombreuses nouvelles mesures et dispositions. La réforme du statut des enseignants du 2nd degré entrera en vigueur et la répartition des DHG est la première étape.

La refondation de l'Education prioritaire, un plan ambitieux pour donner plus à ceux qui en ont besoin nous paraît indispensable... Toutefois parce que l'Ecole ne peut pas tout, toute seule, une approche interministérielle est incontournable et la mobilisation de tous les acteurs politiques de la région, du département, des communes est incontournable.

Les mesures annoncées en faveur des enseignants -indemnitaires, formation, accompagnement de carrière, stabilité des équipes, considération des personnels- viennent reconnaître le travail déjà engagé et en favorisent la continuité, notamment dans les réseaux Ecoles-Collèges : parce que ce qu'il s'agit des mêmes élèves, ce sont des décisions indispensables.

En revanche, l'impact de cette nouvelle carte sur le classement des autres collèges n'a pas été annoncé lors des GT Education Prioritaire. Un point découvert à réception des documents sans explication ! Cela ne peut être sans lien pour les DHG !

Autre conséquence qui nous préoccupe tout particulièrement, la suppression de l'accompagnement éducatif en dehors de l'Éducation prioritaire. Pour l'Unsa, ce n'est pas acceptable.

Une décision pour la moins incohérente avec les toutes nouvelles mesures annoncées par la ministre suite aux attentats.

Comment proposer des activités pourtant obligatoires comme le PSC1, l'aide aux devoirs, les pratiques artistiques, sportives ou de langues vivantes...des ateliers pour des centaines de demi pensionnaires sur la pause méridienne en collèges... Ce sont plusieurs années de travail qui sont réduites à néant ! Nous demandons le rétablissement de l'accompagnement éducatif !

L'UNSA s'oppose à toute répartition d'IMP : La circulaire d'application n'est pas parue. Les modalités sont méconnues, difficile de définir les bénéficiaires. L'IMP doit en premier lieu indemniser les missions précédemment reconnues par l'attribution de décharges et permettre la rémunération de missions jusque-là non indemnisées.

Enfin, l'UNSA porte un regard critique sur le projet d'enseignement Moral et Civique. Trop de questions restent en suspens : qui assurera cet enseignement, notamment au collège ? Sur quel horaire ? Remplacera-t-il l'éducation civique et l'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS) ? Comment sera-t-il évalué ? Au lycée, il n'y a pas d'ECJS dans les séries technologiques. Comment cet enseignement sera-t-il intégré ? Sur quel horaire et avec quels enseignants et comment seront-ils formés ? Dans l'immédiat, il faut confirmer l'attribution horaire de cet enseignement aux professeurs d'histoire-géographie au collège, en remplacement de l'éducation civique. L'impact sur les Dotations Horaires Globales doit être nul.

Nous nous interrogeons également sur les moyens disponibles pour les habituels ajustements de rentrée eu égard à la montée démographique prévisionnelle et aux effectifs pris en compte à ce jour.

Les délégués UNS EDUCATION

Evelyne SEGUIN Philippe LAMY Sandra MURPHY